DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 10 Février 2017

OBJET : RD543 - Aix-en-Provence - Suppression du passage à niveau n° 7 et déviation de Saint Pons - Bilan de la concertation publique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le bilan de la concertation publique préalable annexé au rapport, relatif à la phase «Avant Projet» pour l'opération de suppression du passage à niveau n°7 et de déviation de Saint-Pons sur la RD543 à Aix-en-Provence.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée